

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

7 juillet 2026

[Région PACA, ex-Languedoc-Roussillon et Corse] En 2025, l'ASNR appelle à maintenir le niveau de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, qui reste satisfaisant en 2025

À l'occasion de la parution du rapport sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, la division de Marseille de l'ASNR présente les conclusions des actions de contrôle menées en 2025 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), Occitanie (ex-Languedoc-Roussillon) et collectivité de Corse.

Action de l'ASNR en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), Occitanie (ex-Languedoc-Roussillon) et collectivité de Corse

En 2025, la division de Marseille a réalisé **216 inspections** en région PACA, Occitanie (ex-Languedoc-Roussillon) et Corse, dont 106 dans les installations nucléaires de base (INB), 95 dans le nucléaire de proximité, 11 dans le domaine du transport de substances radioactives (TSR), 5 concernant les organismes et laboratoires agréés par l'ASNR.

Au cours de l'année 2025, **2 événements significatifs** classés au niveau 1 de l'échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques (échelle INES) ont été déclarés par les exploitants des installations nucléaires d'Occitanie contrôlés par la division de Marseille. Dans le domaine du nucléaire de proximité, **4 événements significatifs** classés au niveau 1 de l'échelle INES ont été déclarés, dont 2 dans le domaine industriel et 2 dans le domaine médical en région PACA, Occitanie (ex-Languedoc-Roussillon) et Corse.

Enfin, aucun événement significatif pour la radioprotection classé au niveau 2 ou plus de l'échelle ASN-SFRO n'a été déclaré à l'ASNR dans ces régions.

Site de Cadarache

L'ASNR considère que le niveau de sûreté nucléaire du centre CEA de Cadarache se maintient à un niveau satisfaisant dans l'ensemble.

En matière de respect des engagements, l'ASNR a constaté, comme les années précédentes, que **certaines échéances ont tendance à être reportées**, notamment issus des plans d'action définis lors des réexamens de sûreté ou dans le cadre des démantèlements des installations.

L'ASNR souligne les progrès accomplis dans l'intégration des retours d'expérience des années précédentes au sein des programmes de contrôle des activités importantes pour la protection des intérêts (AIP) externalisées. Ils devront être poursuivis en 2026.

S'agissant des **contrôles et essais périodiques (CEP)**, l'ASNR salue l'avancement de la révision des procédures de maintenance. Cependant, les modes opératoires et les gammes de maintenance doivent encore être complétés. Des écarts de traçabilité lors des CEP et des lacunes dans la gestion de

l'obsolescence des équipements importants pour la protection (EIP) ont également été relevés.

La stratégie de gestion des démantèlements et des déchets reste un sujet majeur de vigilance.

Malgré les avancées des travaux d'assainissement, l'ASNR relève le report de certaines phases de surveillance pouvant affecter les calendriers de démantèlement. La découverte de défauts de génie civil sur l'INB 37-A a également mis en évidence la fragilité de la filière de traitement des déchets MA-VL du CEA.

Concernant la **protection de l'environnement**, le niveau de maîtrise reste satisfaisant mais des améliorations sont attendues, notamment pour la gestion des eaux pluviales et des sols historiquement marqués. Des progrès ont été réalisés dans le suivi des nappes, la réhabilitation des ouvrages et la prévention des pollutions. Toutefois, l'ASNR attend encore des améliorations sur la politique de gestion des sites et sols pollués et une meilleure prise en compte des impacts cumulés de l'ensemble de la plateforme de Cadarache dans les études d'impact.

En matière de radioprotection, l'ASNR salue les actions engagées pour l'évacuation des sources scellées usagées, mais demande une stratégie globale claire et un calendrier détaillé.

Enfin, l'ASNR souligne la conduite rigoureuse du projet du réacteur Jules Horowitz malgré des retards, et la relance du nouveau bâtiment de crise CIRCE.

La Station de traitement des déchets solides (STD) (CEA Cadarache)

À la suite de la découverte de défauts de génie civil en mai 2024 et des investigations conduites tout au long de l'année 2025, le projet de rénovation de l'installation dénommée « Pagode » n'est plus d'actualité. Le CEA doit désormais revoir sa stratégie de gestion des déchets et définir une solution pérenne de traitement à un horizon de 10 à 15 ans.

L'exploitation de l'installation restant interrompue, l'ASNR considère que son niveau de sûreté demeure globalement maîtrisé, même si les conditions d'une éventuelle reprise d'exploitation restent à préciser. L'ASNR note une gestion satisfaisante du management de la sûreté, de la conduite et de la maintenance. En revanche, le suivi des engagements demeure perfectible, notamment en ce qui concerne la gestion de la ventilation et le solde des actions issues du troisième réexamen périodique.

Projet de réacteur Jules Horowitz (CEA Cadarache)

En 2025, les activités de construction et de fabrication d'équipements du RJH se sont poursuivies, avec une augmentation notable des activités sur le chantier. **L'ASNR considère que le projet est organisé et suivi avec sérieux**. Cependant, des efforts sont attendus sur la traçabilité documentaire ainsi que sur la suffisance et la qualité de la surveillance.

ITER (Saint-Paul lez-Durance)

ITER Organization (IO) a présenté en 2024 un nouveau scénario de référence pour le projet, à la suite de la révision initiée en 2022. Des éléments supplémentaires pour établir une vision globale sur les évolutions décidées et sur leur impact sur les différentes composantes du projet sont toujours attendus et devraient être transmis en 2026.

Les travaux sur le site et la fabrication des équipements se sont poursuivis en 2025, avec notamment la poursuite de la réparation des secteurs du tokamak. Fin 2025, trois secteurs de la chambre à vide, sur les neuf qui la composent, étaient positionnés dans le puits du bâtiment Tokamak (à mi 2026, cinq secteurs sont positionnés).

En 2025, l'ASNR a également poursuivi l'instruction de la nouvelle demande d'autorisation de prise d'eau et de rejets d'effluents non radioactifs pour la phase de construction de l'installation.

Sur la base des inspections réalisées, l'ASNR identifie comme priorité pour Iter Organization la déclinaison des évolutions de l'organisation de la sûreté et de la surveillance. **Dans un contexte marqué par de nombreuses évolutions et modifications techniques, et d'intensification des travaux de construction, les efforts doivent se poursuivre, notamment sur la traçabilité des activités importantes pour la protection des intérêts et la consolidation de la vision d'ensemble du projet et de sa démonstration de sûreté.**

Centre CEA de Marcoule

L'ASNR considère que le niveau de sûreté nucléaire et de radioprotection du centre CEA de Marcoule est dans l'ensemble satisfaisant.

L'organisation mise en place pour maîtriser les risques liés aux agressions externes est satisfaisante. Des précisions devront toutefois être apportées dans les procédures liées à la prévention des inondations et des impacts de foudre sur les INB, ainsi que dans le référentiel de sûreté du site. Le suivi des intervenants extérieurs est également satisfaisant.

La dernière version du plan d'urgence (PUI) du centre CEA de Marcoule est désormais complètement effective. Concernant la conformité du bâtiment de gestion de crise, l'instruction se poursuit et des éléments complémentaires sont attendus par l'ASNR. Enfin, les effets de site dits « particuliers » liés aux aléas, notamment sismiques, devront faire l'objet d'une réévaluation décennale dans le cadre du réexamen des INB.

Installation Atalante (CEA de Marcoule)

En 2025, le CEA a indiqué ne plus être en mesure de respecter l'échéance du 31 décembre 2035 pour le traitement des liquides organiques radioactifs (LOR) en raison d'une évolution de sa stratégie de gestion des déchets sans filière immédiate. Celle-ci prévoit désormais le traitement d'une partie des LOR à l'horizon 2069 et la poursuite d'activités de R&D pour définir une solution de traitement pour le reste des déchets. Au vu de ces évolutions, l'ASNR devra se prononcer sur un éventuel ajustement des prescriptions techniques issues du dernier réexamen périodique.

En 2025, le CEA a également déclaré un événement significatif de niveau 1 sur l'échelle INES lié à des défaillances dans la réalisation des contrôles et essais périodiques associés à la surveillance du risque d'incendie.

Dans le **domaine de la criticité**, le plan d'action engagé à la suite de l'événement de niveau 1 déclaré en 2024 poursuit son déploiement. Un nouvel événement, déclaré en 2025, a mis en évidence des insuffisances dans la comptabilité des matériaux réflecteurs au sein des laboratoires ; et les premières mesures correctives engagées sont correctement mises en œuvre. L'ASNR attend désormais la finalisation et le déploiement des actions issues de l'analyse des facteurs organisationnels et humains, et la mise en place de ressources pérennes permettant de prévenir la survenue de tels événements.

L'ASNR considère que le niveau de sûreté nucléaire d'Atalante est assez satisfaisant, notamment sur la prévention du risque incendie et de criticité. Des améliorations sont attendues sur la sectorisation incendie et sur le système d'extinction automatique à gaz. La surveillance de la radioactivité dans l'environnement est également jugée satisfaisante.

Usine Melox

L'ASNR considère que le niveau de sûreté nucléaire est satisfaisant dans les domaines de la maîtrise des réactions en chaîne, des déchets, du management de la sûreté et du transport des substances radioactives. L'organisation du plan de modernisation des installations de l'usine, la gestion du risque incendie et le niveau de radioprotection sont également jugés satisfaisants.

L'exploitant a été confronté, ces dernières années, à des difficultés pour assurer la production des quantités prévues de combustible conforme aux spécifications de sûreté des réacteurs nucléaires. L'ensemble du cycle du combustible et la production électronucléaire française pourraient être déstabilisés par de telles difficultés.

L'ASNR a procédé à une inspection de revue de l'installation impliquant plusieurs équipes d'inspecteurs sur le thème de la modernisation de l'usine. L'organisation mise en œuvre par l'exploitant pour mener à bien son projet a été jugée satisfaisante par l'ASNR.

L'utilisation, depuis 2022, d'une nouvelle poudre d'oxyde d'uranium a permis une réduction de la quantité de rebuts générés. **En 2025, les objectifs de production ont été atteints et Orano envisage de produire sa propre poudre pour sécuriser l'approvisionnement en oxyde d'uranium dans la durée.**

Usine Centraco

L'ASNR considère que le niveau de sûreté de l'installation est assez satisfaisant. La gestion du risque incendie, du management de la sûreté et des agressions externes ont été considérées dans l'ensemble satisfaisantes.

Cependant, des lacunes ont été relevées dans la maîtrise des dispositions d'organisation de crise, dans la gestion des risques non radiologiques et dans la surveillance de l'environnement. Les écarts ont depuis été corrigés par l'exploitant.

Le rapport de conclusion de réexamen périodique a été transmis en 2021 et son instruction est en cours.

Enfin, en 2025, l'ASNR a également révisé les autorisations de rejet de l'installation afin de les mettre en conformité avec les exigences de la réglementation relative aux émissions industrielles (directive IED) applicables aux installations d'incinération et ainsi renforcer le niveau de protection de l'environnement.

Domaine médical

En 2025, la radioprotection dans le secteur médical se maintient à un niveau satisfaisant, comparable aux années précédentes. Ce constat doit toutefois être nuancé au regard de fragilités récurrentes constatées pour l'ensemble des domaines, de situations dégradées ayant conduit l'ASNR à procéder à deux mises en demeure d'établissements de santé réalisant des pratiques interventionnelles radioguidées, ainsi que de la survenue d'événements significatifs de radioprotection témoignant d'un manque de culture de radioprotection.

En radiothérapie, les principes fondamentaux de la sécurité sont en place et les démarches de **gestion de la qualité et de gestion des risques sont matures**. Des difficultés persistent néanmoins dans le retour d'expérience et l'analyse de risques lors de changements techniques ou organisationnels.

En curiethérapie, les inspections confirment une bonne prise en compte des règles de radioprotection, notamment en matière d'appropriation des systèmes de gestion de la qualité. **Le maintien de l'activité de curiethérapie constitue un défi majeur**, en raison des ressources et compétences spécifiques requises et des difficultés persistantes de recrutement.

En médecine nucléaire, la situation est **satisfaisante bien que contrastée**. L'appropriation des enjeux de radioprotection sur l'ensemble de la chaîne, pour le patient et son entourage, les professionnels, le public et l'environnement, constitue un sujet de vigilance pour l'ASNR. Des marges de progression subsistent par ailleurs sur la sécurisation des processus d'administration des médicaments, la gestion des effluents et des déchets, ainsi que la formation et l'habilitation des professionnels.

Dans le domaine des **pratiques interventionnelles radioguidées (PIR)**, la situation progresse du point de vue de la radioprotection mais reste marquée par des disparités entre les **services d'imagerie interventionnelle** et les **blocs opératoires**.

En scanographie, les inspections révèlent une bonne prise en compte des exigences de radioprotection des travailleurs et des patients, grâce à une **organisation de la radioprotection jugée robuste et globalement satisfaisante en matière de moyens dédiés**.

Fait marquant

L'année 2025 a été marquée par la survenue de plusieurs événements significatifs en radiologie conventionnelle, concernant parfois des cohortes de patients, notamment pédiatriques, qui ont mis en lumière des défauts de paramétrage des équipements, une formation insuffisante des professionnels et des défaillances dans la démarche d'optimisation des doses.

L'ASNR appelle à renforcer la culture de radioprotection, notamment par la formalisation des pratiques, l'habilitation des personnels et une meilleure analyse des doses délivrées. L'Autorité rappelle que la principale garantie d'un haut niveau de radioprotection réside dans une culture de radioprotection solide, portée par des professionnels formés, disposant de moyens et d'outils adaptés.

Domaine industriel, vétérinaire et de la recherche

En 2025, l'état de la radioprotection dans les domaines industriel, vétérinaire et de la recherche reste contrasté, avec des améliorations observées dans plusieurs secteurs mais des écarts persistants selon les activités, les organisations et les moyens mis en œuvre.

En radiographie industrielle, si les exigences sont majoritairement respectées, l'ASNR alerte sur des failles récurrentes de signalisation sur les chantiers, sur la qualité hétérogène des dossiers techniques qu'elle est amenée à instruire ainsi que sur la préparation des chantiers et la coordination entre donneurs d'ordre et entreprises de radiographie.

Dans le domaine vétérinaire, le recours à des organismes externes pour la radioprotection ne doit pas conduire à une dilution des responsabilités.

Dans les laboratoires de recherche, des améliorations dans la mise en œuvre de la radioprotection sont à noter, **malgré des fragilités récurrentes** sur la gestion des déchets et la mise en œuvre du programme de vérifications.

La division de Marseille de l'ASNR assure la mise en œuvre des missions de contrôle sur le terrain pour toutes les installations et activités nucléaires en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), Occitanie (ex-Languedoc-Roussillon) et collectivité de Corse. Elle instruit les demandes d'autorisation, vérifie la conformité à la réglementation relative à la sûreté nucléaire, à la radioprotection, à la gestion des équipements sous pression ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

En cas d'urgence radiologique, elle assiste les préfets dans la protection des populations et participe à la préparation des plans d'urgence. Elle est aussi active dans l'information du public, notamment via les CLI, et entretient des liens avec les médias, élus, associations, exploitants et autorités locales.

Contacts presse territoriale :

Evangelia PETIT
01 46 16 41 42
evangelia.petit@asnr.fr

Agence Bona fide
Edgar BORRITS
06 51 37 83 59
eborrits@bonafide.paris

Contacts presse nationale :

Pascale PORTES
01 58 35 70 33
pascale.portes@asnr.fr

À propos de l'ASNR

L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection est une autorité administrative indépendante créée le 1er janvier 2025. L'ASNR assure, au nom de l'État, le contrôle des activités nucléaires civiles en France et remplit des missions d'expertise, de recherche, d'appui aux autorités en situation d'urgence radiologique, de formation et d'information des publics. Consulter le site internet : www.asnr.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

